



FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2013-2014

JUDO JUJITSU



13170170

À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AU CLUB PAR LE LICENCIÉ

Prix de la licence : 34 €

Club N° 1 7 0 1 7 0

PATRIOTE ST SAVINIEN JUDO JUJITSU

N° de licence (obligatoire):
REPLIR en LETTRES CAPITALES

Nom :											
Prénom :											
Nom de jeune fille (en cas de changement de situation)											
Sexe (indiquer F ou M) <input type="checkbox"/>	Date de naissance :	/	/	Dojo :	A-B-C... (à remplir par le club). Si le club à plusieurs Dojos, les identifier par une lettre, les listings que vous recevrez ultérieurement seront classés par ordre alphabétique de Dojo (ainsi que les formulaires de renouvellement de licences).						
Code postal	Ville :										
Adresse complète - N° de rue :	Nom de rue :										
Couleur de la ceinture:	(BA)Blanche,(BJ)Blanche/Jaune, (JA)Jaune, (JO)Jaune/Orange, (Or)Orange, (OV)Orange/Verte, (VE)Verte,(BE)Bleu,(MA)Marron	Date :	/	/	Ceinture noire :	DAN					
Adresse Email :											
Téléphone portable:											

Si vous souhaitez souscrire un abonnement à **Judo Magazine** au prix de **23 €** cochez la case
Pour recevoir « Judo Magazine » en version numérique GRATUITE, je donne mon adresse Email

Abonnement à la revue : OUI NON

Adresse Email : _____

- CERTIFICATS MÉDICAUX:

En application de l'article L 231-2 du Code du Sport, en cas de souscription d'une licence sportive à la FFJDA pour la première fois, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique d'activités relevant de la FFJDA.
Cette obligation est indépendante de la production du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique des disciplines fédérales en compétition.

- LOI DU 06.01.1978 modifiée " Informatique, fichiers et libertés "

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA. Ces informations sont destinées à la FFJDA et peuvent être communiquées à des tiers. La FFJDA s'engage à leur demander de respecter les droits applicables en matière de droit à la vie privée et de protection personnelle. Si vous vous opposez à ce que vos données à caractère personnel soient communiquées à des tiers à des fins de prospection, notamment commerciale, veuillez cocher la case suivante

- DROIT A L'IMAGE :

Lors de manifestations organisées par la FFJDA ou la FIJ, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéo dans le cadre des activités de la FFJDA et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise la FFJDA à procéder à ces captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion de la discipline pratiquée, les images et la voix ainsi captées, sur tous supports de communication audiovisuels quels qu'ils soient et notamment : site Internet de la FFJDA, diffusion vidéo, journaux sportifs télévisés, judoTV. Cette autorisation est consentie pour la promotion de la FFJDA à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

- ASSURANCE :

L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance **Responsabilité Civile** souscrite par la FFJDA auprès d'ALLIANZ par l'intermédiaire de MDS CONSEIL. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance **Accidents Corporels**, souscrite auprès de la Mutuelle des Sportifs, par l'intermédiaire de MDS CONSEIL.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui est remise ce jour.
Le montant de l'assurance **Accidents Corporels** est de 2,52 € TTC.
L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances.
Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de la **Mutuelle des Sportifs** (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix.
Le soussigné prend acte de sa représentation comme membre participant de la **MUTUELLE DES SPORTIFS** dans les textes officiels -recueil disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com.
La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance **Accidents Corporels**.
En cas de refus de souscription de l'assurance **Accidents Corporels** proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance **Accidents Corporels** proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Il ne règlera pas la somme de 2,52 € TTC avec la licence.

Date :
SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSÉE PAR LA FFJDA

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2013 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.

Attention : ce document comprend votre notice d'assurance qui précise les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites par l'intermédiaire de MDS CONSEIL.

Ces textes figurent au dos du formulaire à conserver par le licencié.

GUIDE D'UTILISATION

La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal.
LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRÉSENTES ET CONSERVÉE PAR L'ADHÉRENT
Prévoir l'envoi des licences à la FFJDA, le plus tôt possible. Nous avons un délai d'environ quatre semaines pour le retour des documents.

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal : (nom et qualité)	Date :
	" Lu et Approuvé " date et signature obligatoire

